

**Zeitschrift:** Archives héraldiques suisses = Schweizer Archiv für Heraldik = Archivio araldico svizzero : Archivum heraldicum

**Herausgeber:** Schweizerische Heraldische Gesellschaft

**Band:** 107 (1993)

**Heft:** 1

  

**Artikel:** Procès verbal de la 101e Assemblée générale, le 13 juin 1992, au schönes Haus de Bâle

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-745850>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Procès verbal de la 101<sup>e</sup> Assemblée générale, le 13 juin 1992, au *schönes Haus* de Bâle

*Présidence:* M. Gregor Brunner, président  
*Présents:* 45 membres et 21 invités  
*Excusés:* 20 personnes

Sont désignés comme scrutateurs: M<sup>me</sup> Yvette Matzinger et M. Walter Strub.

Lors de ses propos de bienvenue, le président salue tout particulièrement MM. Joseph M. Galliker, ancien président et membre d'honneur de la SSH, Rainer Bolliger, maître de la Guilde des Héraldistes de Zurich, et Bernard Boulens, président de la Société héraldique de Genève.

## 1. Procès-verbal de la 100<sup>e</sup> Assemblée générale, le 1<sup>er</sup> juin 1991, à la Salle des Etats du château de Neuchâtel

La lecture n'en est pas faite, vu sa publication dans *AHS*, 1992-I, p. 81-82. Il n'appelle aucune remarque et il est accepté.

## 2. Rapport présidentiel pour l'année 1991

La lecture n'en est pas faite, vu sa publication dans *AHS*, 1992-I, p. 76-80. Le président revient sur le généreux don anonyme de FS 10 000.-, destiné à soutenir nos publications du centenaire, en espérant qu'il suscitera quelque émulation. Le rapport est adopté.

## 3. Publication jubilaire

M. Günter Mattern, rédacteur en chef des *AHS*, rapporte sur l'état d'avancement du n<sup>o</sup> spécial du Centenaire (1991), qui paraîtra en septembre 1992. Il s'agira d'un volume double de 180 à 190 pages. Pour assurer le financement de nombreuses planches en couleurs, on a fait appel aux cantons, qui n'ont pas tous répondu favorablement. La langue des différents articles est celle de la majorité pour les cantons bilingues (l'allemand pour Berne, le français pour Fribourg et le Valais), à l'exception des Grisons, traités en italien pour des raisons particulières (témoins héraldiques grisons en Valteline).

La sortie des *AHS*, 1992-II est prévue pour décembre 1992.

## 4. Comptes

a) Les comptes pour 1991 sont publiés dans *AHS*, 1992-I, p. 82-83. Ils n'appellent pas de commentaire particulier.

b) Le rapport des vérificateurs de comptes, également publié dans *AHS*, 1992-I, p. 83, est cependant lu, en l'absence de ses auteurs, par le président.

c) Les comptes et le rapport sont approuvés sans opposition et décharge en est donnée.

d) Budget pour 1993 et cotisations. Malgré la réduction de la subvention octroyée par l'Académie suisse des sciences humaines, le maintien du budget prévu est proposé. Aucune opposition ne se manifeste.

## 5. Election du comité pour la période statutaire 1992-1995

Aucune démission n'ayant été enregistrée, la réélection du comité actuel est entérinée par acclamation.

En remplacement du regretté Gastone Cambin, qui nous a quittés en automne 1991, et vu les difficultés de trouver un rédacteur au Tessin, M<sup>me</sup> Sibyll Kummer-Rothenhäusler accepte d'assumer les charges de la rédaction en langue italienne pour les *AHS*. Elle en est cordialement remerciée et chaleureusement applaudie.

En qualité de nouveau membre, le comité propose M. Emil Dreyer, Dr. med., secrétaire de la Société suisse de vexillologie et secrétaire général de l'Association internationale de vexillologie, prévu en outre comme délégué de la SSH auprès de l'Académie suisse des sciences humaines. Il est acclamé par l'assemblée.

## 6. Election des vérificateurs de comptes pour la période statutaire 1992-1995

Les contrôleurs actuels remettent leur mandat à disposition. Ils sont confirmés dans leur charge par acclamation.

## 7. Divers

M. Strub s'élève contre l'exécution de ses armes dans l'Armorial de la Société, car elle ne serait pas de la main de M. Cambin. Il se réserve le droit d'exiger rectification, correction ou autres armoiries. Le président évoque les problèmes de santé qu'a éprouvés et qui ont éprouvé M. Cambin à la fin de sa carrière d'héraldiste, et il plaide l'indulgence. Aujourd'hui, l'armorial de la SSH a passé entre les mains de M. Fritz Brunner. M. Strub réitère sa requête.

Quelqu'un demande où en est l'Armorial du Tessin. M. Mattern répond qu'il sera à jour d'ici deux à trois ans.

## 8. Lieu et date de la 102<sup>e</sup> Assemblée générale

Le comité propose la ville de Schafhouse, où la SSH a déjà siégé en 1909, 1933 et 1957, les 5 et 6 juin 1993. La proposition est adoptée sans opposition.

L'assemblée est déclarée close à 15 h.

Le rédacteur du procès-verbal: *Gaëtan Cassina*